

Prénom **NOM** :

Mise à jour du 23/10/2018

Mail (**important pour vous répondre plus vite**) :

@

	jour	mois	année
Date de naissance			
Date de retraite			

Pour vous déplacer dans le document Word, utiliser la touche tabulation

Indice de référence :

(détenu depuis 6 mois au moment du départ en retraite voir ci-contre)



Voir bonifications et indices en page 2

Ancienneté à la date de départ en retraite
(avec service militaire obligatoire)

ans	mois	jours
NON		

Ancienneté et temps partiel

Compter le temps partiel à temps complet ainsi que les années d'étude rachetées (liquidation)

15 ans de services actifs (O/N)

Attention

Il s'agit uniquement des services d'instituteur(trice) après 18 ans (et non de PE)

Temps partiel

Quotité	Nbre de trimestres
Période 1	50%
Période 2	75%
Période 3	80%

Temps partiels possibles

50%	55,56%	62,50%	66,67%
75%	77,78%	80%	

Période 1

Période 2

Période 3

service hors Europe 1/2

ans	mois	jours

service hors Europe 1/3

ans	mois	jours

Retraite pour invalidité ou IP ≥ 50% ?

NON**Nombre d'enfants**

Dont Nbre d'enfants nés avant le 1/01/04 soumis à conditions d'interruption d'activité dans la fonction publique comme dans le privé

Conditions : Enfants nés avant le 1er janvier 2004 ayant fait l'objet pour toi (de fait, **sauf très rare exception, les hommes sont exclus de cette disposition** car ils ne se sont pas arrêtés 2 mois pour chacun de leur enfant) d'au moins 2 mois de congé maternité, d'adoption, parental ou de présence parental ou avoir réduit son activité avec un temps partiel dans le public comme dans le privé

Dont Nbre d'enfants nés après le 1/01/04

Nbre d'enfants ouvrant droit aux 2 trimestres d'assurance

Uniquement pour les enfants nés après le 01/01/2004. S'annule en cas de congé parental, temps partiel de droit ou disponibilité pour élever son enfant.

Enfant handicapé > 80%

Nbre de trimestres d'assurance pour enfants handicapé >80%

Enfant handicapé >80% avec condition d'interruption ou réduction d'activité

NON**Pour les pères et mères de 3 enfants et plus uniquement**

année de naissance du troisième enfant

Année des 15 ans de service

Nbre d'enfants répondant aux règles pour l'ouverture des droits à partir de 15 ans de service

Nbre d'enfants ne faisant pas l'objet de la majoration à la date du départ

Sont comptés les enfants vivants (ou élevés durant 9 ans avant 16 ou 20 ans si ceux du conjoint ou enfants sous tutelle) ayant fait l'objet de 2 mois d'interruption d'activité dans le public comme dans le privé et ceux nés durant 1 période non travaillée

Attention : cette possibilité disparaît pour toutes les mères qui n'ont pas rempli ces conditions (3 enfants et 15 ans de service) avant le 1^{er} janvier 2012

Trimestres d'études rachetés

Pour liquidation

Pour durée d'assurance

Un maximum de 3 ans (12 trimestres) peut être racheté pour chacune des catégories

Trimestres validés dans d'autres régimes

Autres régimes d'assurance

Pour connaître votre nombre de trimestres validés dans d'autres régimes d'assurance, aller sur le site de la CNAV : <http://www.cnav.fr> ATTENTION : on ne peut pas valider plus de 4 trimestres par an, tous régimes confondus.

Instituteurs spécialisés (CAFIMF, CAPSAIS, CAPA-SH, DEPS)	15 pts
Instituteurs CPD EPS, MFIEN	41 pts
Directeur classe unique	3 pts
Directeur 2 à 4 classes	16 pts
Directeur 5 à 9 classes	30 pts
Directeur 10 classes et plus	40 pts
Directeur Adjoint SEGPA	50 pts
Directeur EREA	120 pts

Grilles indiciaires jusqu'en 2020

grille indiciaire PE					
Echelon	Indice				
	déc-16	janv-17	sept-17	janv-18	janv-19
1	349		383	388	390
2	376	383	436	441	441
3	432	440		445	448
4	445	453		458	461
5	458	466		471	476
6	467	478		483	492
7	495	506		511	519
8	531	542		547	557
9	567	578		583	590
10	612	620		625	629
11	658	664		669	673

grille indiciaire PE HC						
Echelon	Indice		Echelon sept 17	Indice		
	déc-16	janv-17		janv-18	janv-19	janv-20
1	495	516				
2	560	570	1	575	590	590
3	601	611	2	616	624	624
4	642	652	3	657	668	668
5	695	705	4	710	715	715
6	741	751	5	756	763	763
7	783	793	6	798	806	806
			7*	-	-	821

* créé à partir de janvier 2020

grille ind. cl EX	
Echelon	Indice
	janv-18
1	695
2	735
3	775
4	830
1er chevron	890
2e chevron	925
3e chevron	972